

Projets scolaire-professionnel et sportif

1. Le Pôle Espoir Voile Auray Quiberon (PEVAQ) est intégré au Projet de Performance Fédéral 2017-2021 de la Fédération Française de Voile, il participe en ce sens aux objectifs de la FF Voile en matière de Kiteboard de Haut Niveau

Un des objectifs majeurs :

- Apporter une attention particulière à l'**agencement du double projet** sportif et professionnel des athlètes.

2. L'école, le Sportif et le Kiteboard

Le Pôle Espoirs Kiteboard est une structure d'accompagnement visant l'**accès au haut niveau** et la **préparation aux compétitions de référence**. Mais le Kiteboard de compétition n'est pas, pour l'heure, en mesure de générer des profits suffisants pour envisager une vie professionnelle à long terme. Les quelques sportifs qui vivent de leur pratique compétitive doivent anticiper une reconversion dès à présent. De plus l'assise socio-économique des sportifs constitue un facteur de performance à long terme.

Les principales actions sont:

- L'entraînement des sportifs du pôle dans le but d'atteindre le plus haut niveau de performance dans leur discipline et maintenir ou améliorer leur rang ; ceci se traduisant par les résultats sur les compétitions de référence et l'intégration en Pôles France, équipes de France ou dispositifs d'entraînement sénior.
- **L'accompagnement de la construction d'un avenir scolaire et professionnel.**

2.1 Dispositif fédéral de suivi socioprofessionnel pour les sportifs listés

Dans ce contexte, la FFVoile s'attache à mettre tout en œuvre pour optimiser l'agencement du double projet sportif - professionnel et/ou scolaire. Notamment en mobilisant le corpus législatif afférent aux dispositifs du Sport de Haut Niveau. Ce travail est réalisé dans le cadre d'une collaboration entre le correspondant du suivi socioprofessionnel à la fédération (C.S.P.F.) en concertation avec le CTN coordonnateur du dispositif de performance Kiteboard, le sportif, les entraîneurs, les parents, le chef d'établissement et/ou l'employeur.

Les éléments suivants sont particulièrement traités :

- Identification d'une personne ressource,

- Evaluation de la viabilité du double projet,
- Aide à l'orientation, conseil, mise en œuvre des réseaux professionnels/scolaires de l'ensemble des acteurs,
- Informations législatives liées au statut SHN et mise en œuvre des dispositifs (CIP, accès statutaires...),
- Accompagnement et suivi des dossiers de financement,
- Accompagnement et suivi des dossiers de formation,
- Mise en relation avec des personnes ressources,
- Délivrance d'attestations,

2.2 Localement

- Le lycée Benjamin Franklin et le lycée professionnel St Louis d'Auray sont partenaires du projet et organisent des aménagements du temps propices aux entraînements pour les sportifs inscrits au pôle.
- Ces établissements sont conscients de l'importance que revêt le double projet, cependant ils sont très soucieux de l'attention et temps attribués à la poursuite du projet scolaire. Le comportement et les résultats dans le strict cas scolaire seront observés, le cas échéant une suspension de l'activité au Pôle serait décidée afin de favoriser le projet scolaire.
- Ces établissements n'ont pas d'internat, d'éventuelles possibilités d'hébergement (sous réserve de places disponibles garçon ou/et fille) dans le lycée Bertrand Du Guesclin d'Auray seront connues début juillet après les inscriptions des élèves propres à cet établissement.

2.3 Délocalisation

La délocalisation d'un jeune sportif pour participer au Pôle doit être considérée par rapport à l'ensemble des contraintes et objectifs réellement atteignables.

- Changement du cadre de vie et mise à distance de son entourage familial et habituel.
- Projet sportif envisagé (sportif de haut niveau)
- Projets scolaire et professionnel envisagés
- Effets quantitatif et qualitatif sur sa pratique